

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

La rédaction ne répond pas des articles non communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône: 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements: 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
C. THÉNÉSY
Imprimerie de M. Horez, 179.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

16 septembre.

Nous recevons ce matin et nous reproduisons une relation assez étendue du voyage de M. Thiers, dont le télégraphe nous avait fait sommairement connaître les principaux incidents. Bien que les entretiens du président avec les autorités du Havre aient porté principalement sur des questions d'intérêt particulier, il est certains passages de l'allocution du maire et de la réponse de M. Thiers qui se rattachent à la politique générale et que, à ce titre, nous devons plus particulièrement relever. En premier lieu, nous signalerons le juste hommage rendu par M. Guillemaud, au nom de la ville du Havre, aux éminents services du président de la République. « La ville du Havre, a-t-il dit, salue en vous le citoyen qui a toujours lutté pour la grandeur du pays et qui concourt avec tant d'énergie à sa réorganisation. »

« Elle acclame le grand patriote qui se met au-dessus des partis pour fonder et faire aimer la République, gouvernement de tous par tous, cher à ceux qui préfèrent à de stériles aspirations la stabilité si nécessaire à la régénération de la patrie. »

Bonnes et dignes paroles, auxquelles M. Thiers a répondu en affirmant sa confiance dans la grandeur du pays.

Nous avons déjà cité quelques mots du président, concernant la question des nouveaux impôts et les négociations engagées avec l'Angleterre pour la révision du traité de commerce. Sur ce dernier point, paraît-il, on serait près d'entendre, et en déclarant que l'intention du gouvernement français n'est pas de détruire le libre-échange, peut-être le président faisait-il allusion à certaines concessions qu'il a dû faire à l'Angleterre pour arriver à un arrangement. Le *Soleil* croit savoir, en effet, que les propositions par la France seraient acceptées par le gouvernement de la reine et qu'un traité de commerce, établi sur de nouvelles bases, serait à la veille d'être signé. Aussitôt après ce même traité, revêtu de l'adhésion de l'Angleterre, serait présenté à l'acceptation du roi des Belges. Le *Soleil* dans l'entourage de M. Thiers, ajoute le *Soleil*, que la Belgique ne refusera pas son adhésion.

Parlant des travaux publics, dont l'exécution est sollicitée par les conseils généraux, M. Thiers a exprimé cette opinion, à laquelle on ne saurait trouver à redire, qu'en l'état actuel il faut se borner aux dépenses indispensables et ne pas demander au pays un trop grand effort.

Plusieurs autres déclarations ont été faites par M. Thiers; elles sont rapportées plus loin et on les lira avec intérêt.

On ne saurait contester que l'entrevue de Berlin n'ait produit en Angleterre une assez fâcheuse impression. Bien que l'on ait démenti certaine démarche attribuée au représentant de la Grande-Bretagne à Berlin, les sentiments de défiance, manifestés par la presse anglaise, dès le début, subsistent encore aujourd'hui, et nous en retrouvons l'expression dans les lignes suivantes, que publie la *Pall-Mall Gazette*, appréciant très-exactement, ce nous semble, les suites du congrès des trois empereurs :

L'entrevue de Berlin ne nous paraît nullement satisfaisante. Elle n'écarte aucun motif de discord; elle n'empêchera pas l'Europe de rester armée; elle n'arrêtera point les préparatifs faits en vue d'augmenter les moyens de défense de chaque nation. C'est sous ce rapport que l'Angleterre est portée en cause. Lors de la discussion du budget, des économistes ne manquèrent pas de donner mille raisons afin d'abaisser le chiffre des dépenses pour l'armée de terre et pour la marine. Ils citèrent l'entrevue de Berlin.

Si les soldats et les navires ne demandaient qu'un jour d'organisation et de travail, nous nous soumettrions. Mais est-il moins probable que la guerre sera déclarée de 1873 à 1874, aujourd'hui qu'il y a six mois? La réunion de Berlin ne nous rassure en aucune manière. Que l'Angleterre ait donc toujours prêts et fonds budgétaires et moyens de défense, c'est la morale que nous tirons de l'entrevue des trois empereurs.

Si telle est l'opinion du plus grand nombre en Angleterre, il ne faut pas nous étonner d'y voir les questions militaires revenir au premier plan, ainsi qu'en témoigne la correspondance particulière qui nous arrive aujourd'hui

et que nous publierons demain, et les *hourrahs* de la marine anglaise en l'honneur de M. Thiers ne font qu'accentuer dans ce sens les préoccupations du gouvernement de la reine.

Nous avons mentionné hier le bruit mis en circulation par la *Gazette de Francfort*, et d'après laquelle le grand-duc de Bade serait érigé en royaume. Voici qu'aujourd'hui s'accrédite une rumeur d'une portée toute différente. Loin de songer à poser sur sa tête la couronne royale, le grand-duc de Bade aurait l'intention de renoncer à ses droits de souverain en faveur de l'empire d'Allemagne.

« Des pourparlers seraient engagés, dit un journal, et ils n'éprouvent des retards qu'à cause de la question des domaines. D'après la constitution badoise, ces domaines, d'une valeur de 35 millions de florins, sont la propriété de la dynastie. Le grand-duc actuel a deux frères et deux fils, de sorte que la question politique se complique d'une question d'intérêts de famille. »

S'il faut en croire les renseignements reçus par le *Soleil*, le gouvernement français, tout en défendant aux observations de l'Italie, concernant les travaux du mont Cenis, n'aurait point renoncé aux mesures préventives nécessaires pour fermer, le cas échéant, la voie ferrée des Alpes à une armée étrangère qui compterait sur elle pour envahir la France.

On se serait borné à changer le système de défense, et, au lieu de la base sur la destruction d'un tunnel aussi longue et coûteuse que le tunnel transalpin, on aurait décidé de fortifier son entrée au moyen de la construction de plusieurs petits forts, placés de façon à rendre impossible l'approche de tout corps ennemi.

Un de ces forts est déjà terminé, ajoute le même journal, et on est en train de l'armer d'une façon formidable.

Ainsi que nous l'annonçait une dépêche de Genève, le tribunal arbitral réuni dans cette ville a clos ses séances le 14 et rendu sa sentence dans l'affaire de l'*Alabama*. On trouvera plus loin les détails relatifs à cette heureuse conclusion du conflit anglo-américain.

Notre *Courrier de Paris* nous signale ce matin un article qui a paru dans le *Journal des Débats* et qui a pour but de définir ces mots, si souvent employés depuis quelque temps, *le République conservatrice*. Le *Journal des Débats* fait remarquer avec raison que ces mots s'emploient dans bien des sens et qu'il serait utile de les préciser; c'est ce qu'il fait.

On verra en lisant cet article que le *Journal des Débats* se rallie très-nettement à la République; ce qui pour nous est un grand point. Il ajoute que la République une fois admise, il peut y avoir différents partis, républicains les uns comme les autres, mais se séparant sur des questions de législation et d'organisation. En quoi le *Journal des Débats* a évidemment tort. Il serait même impossible qu'il en fût autrement; en Suisse, où tout le monde est républicain, chacun ne l'est pas de la même façon; il y a là le parti radical et il y a le parti conservateur, et nous ajouterons que nous nous sentons heureux en France, si nous en étions déjà au point où sont les conservateurs suisses; nous soulèverions, même à nos conservateurs français d'être conservateurs comme leurs collègues de notre république voisine et ne porterions pas plus haut nos vœux pour le moment.

Le principal, c'est que l'on accepte ce que le *Journal des Débats* appelle le « cadre » de la République. Dans ce cadre, les différents partis cherchent à faire prévaloir, légalement et pacifiquement, leurs principes respectifs, et l'on remarquera qu'aucune forme de gouvernement ne se prête à cette lutte

d'une épée, et suspendue par chacune de ses extrémités aux branches de deux chenets gigantesques. Non loin de là, dans une allée de lataniers, s'allongent à perte de vue une table formée par des planches et des tréteaux. Une douzaine de petits marmitons, pareils à des diabolos, achevaient de mettre le couvert, pendant qu'un maître d'hôtel affaibli gravement sur une pierre à aiguiser le tranchant d'un couteau qui aurait sans difficulté passé partout pour un coutelet.

« Les convives arrivaient : d'un côté les ministres, marchant à pas comptés et suivis des grands du royaume; de l'autre, Quinquina, l'air rogue et le poing sur la hanche, traînant après lui la population des faubourgs. Aux regards que ces deux groupes échangeaient à mesure qu'ils se rapprochaient l'un de l'autre, il était aisé de prévoir que la plus franche gaieté et l'entente la plus cordiale cesseraient de régner pendant le cours de cette charmante fête. Le cortège des ministres venait de déboucher sur la place; un orchestre, masqué par une muraille de cactus et d'aloës, attaquait bruyamment l'air national de Tamboulina.

« Thomas Legoff avait saisi d'un coup d'œil tous les détails de ce tableau champêtre. Tout était prêt, on n'attendait plus que lui pour servir. Il recula épouvanté et se rejeta violemment dans sa chambre. Là il fut pris d'un accès de fureur qu'aucune parole ne saurait rendre. Il eut la pensée de mettre le feu aux quatre coins de son palais et de s'enlever grillé sous les décombres. Il brisa, saccagea tout ce qui lui tombait sous la main. Cristaux et porcelaines, tout volait en éclats. Dans sa rage courroucée et qui ne respectait plus rien, il foula aux pieds son manteau de plumes, il le déplaça, il le mit en pièces, et pendant un instant il se vit enveloppé dans un nuage de plumes de serins qui, dernière injure du sort, semblaient vouloir s'attacher à sa peau. Enfin, décidé à disputer sa vie et à la vendre cher, il s'arma d'un tomahawk, sorte de casse-

régulière et légitime aussi bien que la forme républicaine.

Voici cet article du *Journal des Débats* :

Qu'est-ce que la République conservatrice? Est-ce une réalité ou n'est-ce qu'une illusion? La première condition pour être d'accord sur les choses est de se mettre d'accord sur les mots, ce qui n'est pas toujours très-facile. Il arrive souvent que les termes les plus usuels sont pris dans une signification arbitraire et détournée par le langage commun de leur sens véritable; c'est un grand mal, si l'on ne s'en rend pas, c'est un mal mortel et même assez petit si l'on se comprend. Ainsi l'expression de République conservatrice, analysée grammaticalement, ne présente pas une idée très-définie, et peut-être méritait-elle les sarcasmes que quelques-uns de nos confrères ne lui ménagent pas. Qu'est-ce, en effet, disent-ils, que la République conservatrice? Que serait une République non conservatrice? La République est la République tout court; rien de plus, rien de moins. Les éphémères qu'on lui accouple ne servent qu'à embarrasser le discours et à obscurcir la pensée. Soit; mais si la République est une, on accordera sans doute que les républicains sont divers.

M. Gambetta veut la République, et, mon Dieu! nous la voulons bien, nous aussi; il est certain toutefois que cette forme de gouvernement affirmée, nous nous diviserons hardiment sur beaucoup d'autres questions. La République comme la monarchie est le champ clos, le cadre dans lequel les partis ont le droit de se remuer et de se disputer le pouvoir afin de l'exercer à leur façon; tout ce qu'on peut leur demander aux uns et aux autres, c'est de respecter les barrières établies par la constitution, s'il y en a une, et les convenances qui dérivent des intérêts de tous, s'il n'y a pas de constitution.

Nous faisons-nous bien comprendre dans une question que, depuis dix-huit mois, la presse embrouille à plaisir et avec le plus heureux succès? Nous acceptons la République; nous voulons, comme M. Gambetta lui-même, des lois organiques en rapport avec l'institution fondamentale; mais notre accord s'arrête là. Chacun de nous prétend, d'ailleurs, poursuivre une politique très-différente. La politique qui est la nôtre, républicains du lendemain, la politique que nous défendons ici et que chaque jour nous expliquons de notre mieux, nous la qualifions de conservatrice; celle de M. Gambetta et des divers groupes qui reçoivent de lui l'inspiration et le mot d'ordre, nous la qualifions de radicale.

Par un abus des mots, si vous voulez, on affubla la République même d'épithètes qui ne conviennent qu'aux radicaux.

Nous sommes pour la République conservatrice, cela veut dire nous sommes républicains, et nous userons de tous les moyens légaux, de toutes les ressources que nous offrira l'organisation du gouvernement, pour faire prévaloir telles et telles idées que nous appelons conservatrices.

Nous sommes pour la République radicale, cela veut dire : nous sommes républicains et nous ferons tous nos efforts pour faire triompher telles idées que vous savez. En résumé, il n'y a pas une République à l'usage des conservateurs, une autre à l'usage des radicaux, il n'y en a qu'une; mais il y a des conservateurs et des radicaux qui peuvent se servir, chacun à sa manière, de la République, comme deux hommes différents peuvent se servir différemment du même fusil.

On a beaucoup remarqué, et avec raison, pensons-nous, les démonstrations qui ont été faites, pendant le voyage de M. Thiers au Havre, par les escadres et les bâtiments anglais et américains.

Rien ne leur commandait de quitter leurs mouillages pour se trouver sur le passage de M. le président de la République française. Ainsi que le fait observer le *Temps*, le code de la politesse internationale ne prescrit rien de pareil. Si donc ces bâtiments n'en ont pas moins rendu au président des honneurs qui ne leur étaient pas commandés par

les usages ordinaires, c'est que les deux gouvernements d'Angleterre et d'Amérique; et assurément, on doit voir dans ce fait un symptôme significatif, d'autant qu'il se produisait au lendemain même de la conférence des trois empereurs à Berlin.

C'était la plus qu'un hommage rendu à un président de gouvernement; c'était un témoignage donné à la France elle-même.

Nous nous empressons de le noter.

On lit dans la *France républicaine* :

A côté de la question de principe, il y a dans cette affaire des écoles une question de personnes, qui a bien son importance. C'est celle des instituteurs et institutrices qu'on vient de mettre brutalement de côté!

On voudrait bien admettre, je suppose, qu'ils ne sont pas responsables des conflits qui peuvent exister entre les diverses autorités, et que ce n'est pas à eux à porter la peine des contradictions qui peuvent surgir entre les agents du pouvoir central.

Leurs nominations ont été vues et approuvées par les représentants officiels du gouvernement, revêtus de pouvoirs exceptionnels. Ils sont donc parfaitement en règle vis-à-vis de l'Etat. Par le fait seul de ces nominations, il y a entre eux et le pouvoir central un contrat qui ne peut être rompu légitimement que dans le cas où ces instituteurs et institutrices auraient commis des actes entraînant la révocation.

Avec cela ils se croient bien tranquilles. Ils ont la parole, la signature du gouvernement! Ah oui! mais le malheur, c'est que le gouvernement a plusieurs. Il a signé pour vous hier; il en sera quitte pour signer contre vous demain.

Il y a là quelque chose de profondément odieux et immoral. Un particulier qui se permettrait d'agir avec ce sans-gêne à l'égard de ses employés serait l'objet de la réprobation publique. A plus forte raison l'Etat, qui représente la société elle-même et qui n'a pas d'autre raison d'être que la sauvegarde de l'intérêt général, c'est-à-dire de la justice.

De qui est-il question dans les lignes que nous venons de citer?

Des instituteurs et des institutrices qui viennent de perdre leurs places, par suite de l'arrêt de M. Pascal.

Mais, si la *France républicaine* raisonne ainsi à propos de ces fonctionnaires, comment se fait-il qu'elle n'ait pas raisonné de même à propos de ceux qu'ils ont remplacés? Ce qu'elle dit de ceux-ci, en ce qui concerne la légalité et la garantie que la loi leur accordait, s'applique à ceux-là. Les nominations des anciens instituteurs, illégalement révoqués, avaient été « vues et approuvées par les représentants officiels du pouvoir »; « entre eux et le pouvoir central, il y avait un contrat qui ne pouvait être rompu légitimement que dans le cas où ces instituteurs et institutrices auraient commis des actes entraînant la révocation. »

Or, ce contrat a été rompu. L'a-t-il été légitimement? Ces instituteurs, qui ont été « mis brutalement de côté », avaient-ils « commis des actes entraînant la révocation »? Quand et par quelle autorité compétente cette révo-

cation a-t-elle été prononcée? Quand et comment a-t-on observé à leur égard les règles et les lois établies? ou plutôt n'a-t-on pas violé à leur égard « le contrat » qui devait leur garantir « leur maintien et leur traitement pendant un nombre d'années déterminées, sauf certains cas prévus par les lois qui régissent la matière? »

Pourquoi la *France républicaine* trouve-t-elle qu'il faut observer les règles et les lois à l'égard des uns et qu'il ne faut pas les observer à l'égard des autres? Pourquoi ce qui lui paraît « odieux et immoral » pour des instituteurs laïques ne lui paraît-il pas « odieux et immoral » pour des instituteurs congréganistes? Pourquoi invoque-t-elle la justice pour les premiers seuls et ne l'a-t-elle pas invoquée pour les seconds aussi? Est-on hors la loi, parce que l'on « porte un tricornet et une soutane »? Alors, le jour où les amis de l'enseignement congréganiste seront les maîtres, ils auront donc le droit à leur tour de dire que l'on est hors la loi, parce que l'on ne porte pas « le tricornet et la soutane »?

Est-ce à cette extrémité que vous voulez nous conduire? Est-ce à cet idéal de justice et d'égalité que vous voulez nous faire descendre? Alors, continuez; nous rentrerons toutes voiles ouvertes dans ces temps bienheureux, où le puissant du jour opprimerait tous les autres, sauf à être opprimé par eux le lendemain; vous pourriez bifler d'un trait de plume les codes et les articles de loi, et mettre à la place de cet inutile fatras, ces mots qui sont la devise de votre politique :

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

La force prime le droit.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 17 Septembre 1872.

LA ROCHE

AUX

MOUETTES

XII

« Il faisait grand jour quand il se réveilla. Il se frotta les yeux et crut d'abord qu'il avait fait un mauvais rêve. C'était l'heure où, chaque matin, on lui apportait son écuelle de bouillie, l'heure où les courtisans envahissaient sa chambre à coucher et se disputaient son premier sourire. Surpris de ne voir personne autour de lui, il sauta à bas de son lit, ouvrit une fenêtre, poussa les volets, et ce qu'il aperçut du haut de son balcon, je vais tâcher de vous le peindre.

« La matinée était magnifique. Les oiseaux chantaient à tue-tête, le soleil flamboyait dans un ciel bleu comme l'indigo. Au milieu de la place, en face du palais, s'élevait un morceau de buches enflammées et qui promettaient un brasier à brûler un bouc. Devant le foyer, il y avait une lechiette d'une longueur démesurée, et, au-dessus de la lechiette, une broche d'égale longueur, reluisante comme la lame

était fourbu. Enfin un cri de triomphe retentit sur le littoral : après une ascension qui n'avait pas duré moins de deux heures, la partie supérieure du filet atteignait au niveau de la falaise; mais voici bien une autre fête! Au rebours des ânes qui se battent quand il n'y a plus de foin au râtelier, les sauvages, qui avaient fait cause commune tant qu'il s'agissait de courir après leur proie, se divisèrent de nouveau dès qu'ils purent la tenir. La lutte était sur le point de recommencer, d'autant plus implacable qu'une faim dévorante surexcitait les passions politiques et envenimait la haine des partis.

« Le sommet du cône dépassait à peine le bord du plateau, que Quinquina et tout son monde s'étaient précipités dessus et l'avaient saisi par les premières mailles. Pleins de défiance, les grands et les ministres avaient lâché la corde et s'étaient à leur tour jetés sur l'épervier.

« Les deux camps tiraient chacun de son côté, en s'invectivant l'un l'autre. Quinquina invoquait ses droits de prise, le président du conseil invoquait ses droits de balage. Pareils à des crampons de fer, les doigts crochus se disputaient la trame. Les naseaux fumaient, les bouches écumèrent, les dents étincelaient et lançaient des éclairs. Par l'épouvante, peletonné au fond de son sac, le roi de Tamboulina ne donnait plus signe de vie. Il ne saignait plus pour lui que le peuple on par la noblesse, quand tout à coup, bienfait inespéré du sort ! attention délicate de la providence qui veillait ostensiblement sur le chef de notre dynastie ! au moment de prendre terre, le filet craqua, les mailles se rompirent, et le corps de Thomas I^{er}, entraîné par son propre poids et perçant une large trouée, retomba, comme un éboulement, dans la mer.

« Les deux camps tiraient chacun de son côté, en s'invectivant l'un l'autre. Quinquina invoquait ses droits de prise, le président du conseil invoquait ses droits de balage. Pareils à des crampons de fer, les doigts crochus se disputaient la tr

Celui des métaux qui a le plus d'avenir est sans contredit l'acier; il prend chaque jour une importance plus considérable, et se substitue de plus en plus au fer.

On n'est pas encore fixé sur sa nature. Est-ce un alliage de fer et de carbone de fer? Est-ce un carbure? Il est difficile de le savoir, l'addition d'une substance étrangère, même la plus minime, pouvant modifier les propriétés de ce métal. Rinnman l'a défini : tout fer qui, étant chauffé à rouge et plongé ensuite dans l'eau froide, se trouve plus dur qu'il ne l'était avant l'opération.

Définition fantaisiste qui n'apprend rien sur la substance.

On compte cinq espèces d'acier : 1° l'acier naturel qui se produit par l'affinage des fontes acérées, au charbon de bois et par le corroyage des aciers bruts ainsi obtenus; 2° l'acier cémenté qui s'obtient par la carburation des fers en barre; 3° l'acier fondu qui résulte du mélange de divers morceaux d'acier cémenté; 4° l'acier puddlé qui s'obtient en chauffant, par la bouillie, les fontes acérées, jusqu'à ce qu'elles s'affaiblissent; 5° l'acier bessmer qui se produit en coulant de la fonte dans une cornue spéciale chauffée au rouge, en même temps que la ma-se liquide reçoit des courants d'air à très-haute pression, en sorte que l'oxygène de l'air oxyde le silicium qui devient acide silicique, le carbone qui devient oxyde carbonique, pendant qu'une partie de fer devient oxyde de fer.

Ce qui caractérise surtout ces deux derniers aciers, c'est que leur fabrication est produite par la houille au lieu de l'être en partie par le charbon de bois, ce qui donne une grande économie de combustible.

Nous ne pouvons examiner en détail les produits nombreux que nous avons sous les yeux. L'exposition des aciers d'Union, de Firminy, de Saint-Etienne, de la Pomme et de la Béralière, méritent mieux qu'une mention spéciale. Contentons-nous d'y envoyer nos lecteurs.

Le fer (celtique *fer*, fort) est depuis longtemps l'auxiliaire le plus puissant des pays qui possèdent les éléments de sa fabrication : combustibles et minerais.

Son usage remonte à la plus haute antiquité, ses applications on ont fait l'élément indispensable de toutes les industries : il tend même à se substituer au bois, et même à la pierre dans les grands travaux d'art. Il est en même temps un instrument de destruction. L'ancienne chimie l'appelait Mars, et, bien avant elle, Pluton remarquait, dans ses réflexions philosophiques, qu'il n'y avait rien de plus sûr que de crasser le silicium, à rajouter la vigne, nous en avons fait un objet de mort, et nous lui avons donné des ailes : *pernas ferro dedimus*.

On plus ancien procédé de fabrication était la méthode catalane.

L'innovation qui a servi de point de départ à la métallurgie actuelle du fer a été l'invention du haut-fourneau et la création de la fonte.

Nous trouvons de fort beaux échantillons de ces deux métaux dans l'exposition des usines Dietrich de Niederbronn, qui comprennent toutes les élaborations de la fonte et du fer depuis l'extraction des minerais jusqu'à la construction des machines.

La société de Montataire, et aussi la société métallurgique de l'Arrière, méritent des mentions spéciales. Cette dernière a des fontes lamellées fort remarquables, et des fers fins qui constituent un véritable progrès dans l'industrie.

Dans les autres métaux secondaires, citons les oxydes de zinc et les zincs laminés de la Vieille-Montagne, ainsi que les produits des fonderies de Biache-St-Vaast, et de son fond de copelle en argent d'une valeur de 50,000 fr. En terminant l'examen des produits bruts, disons un mot du cuivre (Cyprien-Chypre) parce que c'est dans cette fillette qu'il a été travaillé en premier lieu.

L'industrie du cuivre ne présente, au point de vue technique, que peu de faits nouveaux; ses modes de traitement sont restés les mêmes que par le passé, et nous n'aurons aucun fait nouveau à enregistrer.

La production annuelle est d'environ 75,000 tonnes, dont les 3/5 sont fournis par le Nouveau-Monde. Il s'emploie davantage encore avec des alliages que pur; aussi les anciens l'appelaient-ils *Vénus*, à cause de sa facilité à s'unir avec les autres métaux.

Pour les produits ouvrés, nous ne pouvons entrer dans des détails qui entraîneraient trop loin, nous citerons au hasard, le rond en tôle de 300 kil., et les bandages de roues laminés, sans soudure, de Montataire, ceux à soudures croisées de Niederbronn, les ressorts de carrosserie de l'Arrière, les faux de Pont-Salomon, les cuivres et laiton de Warnod et Meyer pour les chaussures, et surtout la superbe exposition de la société de St-Etienne, sous la direction de M. Baroin.

Nous y remarquons surtout des blindages de navire d'une dimension colossale, des plaques de tôle de 2,500 kilog., un longeron de 4,500, et une superbe plaque de cuirasse pour le navire le *Prince Armand*.

De toutes les expositions métallurgiques, celle-ci est de beaucoup la plus sérieuse et la plus intéressante; aussi l'avons-nous réservée à la fin.

Nous n'aurons plus qu'à dire un mot des canons dans notre prochain courrier; après quoi, nous sortirons de la galerie des machines et continuerons plus loin nos explorations fantaisistes.

L. B.

CHRONIQUE

Le vœu suivant a été déposé sur le bureau du président du conseil général par un grand nombre de membres :

Vœu tendant à obtenir une enquête spéciale et prochaine sur la situation du personnel des grandes compagnies de chemins de fer.

Les grandes compagnies de chemins de fer ont été substituées à l'Etat pour l'exercice de leur industrie, et elles jouissent de ce titre d'un redoutable et onéreux monopole, que peut seulement justifier l'excellence des services rendus au pays.

Garantir la sécurité des voyageurs et le transport régulier des marchandises, assurer au personnel qu'elles emploient le travail aux conditions du droit commun, se soumettre scrupuleusement aux lois et aux ordonnances, telles sont les obligations générales des compagnies de chemins de fer.

Cependant depuis plusieurs années, les employés et ouvriers des grandes administrations, maîtres de nos voies ferrées, se plaignent amèrement des règlements arbitraires qui leur sont imposés par les directions de nos principales lignes de fer, et réclament avec instance la fin d'un état de choses qui peut aller jusqu'à compromettre l'ordre public.

Ces dévoués travailleurs expliquent, à l'appui de leurs plaintes, que ni les situations acquises, ni les conditions de la retraite, ni les droits à l'avancement, ni les congés indispensables ne leur sont garantis par les compagnies, et ils attribuent à la triste position du personnel, plus encore qu'aux imperfections du matériel, les accidents toujours plus fréquents et l'irrégularité dans les transports.

Les réclamations ont paru tellement sérieuses

en 1871 et 1872, qu'elles ont déjà fait l'objet d'un projet de loi soumis à l'Assemblée nationale.

Cette première proposition ayant été écartée pour des motifs de législation, sans qu'aucun témoignage de sympathie ait manqué aux employés qui l'avaient initiée, les associations ont émis le vœu que cette grave question du personnel des compagnies de chemins de fer soit particulièrement examinée par M. le ministre des travaux publics, et fasse l'objet d'une enquête spéciale et prochaine.

Millard (Edouard). — Fenilhat (J.). — Parécut, — Durand (P.). — Michaud — Falcouet, — Grinaud (J.-B.). — Thomas, — Ordinaire (F.). — Gailleton — Perret, — Rivière, — Jourdan, — Richard — Vacheron, — Pirodon, — Plasson (G.). — Carle, — Mongoin, — Renjanner (P.). — Picard, — Bonneville, — Frénet, — (E.) Lassalle.

Nous trouvons dans le *Petit Lyonnais* une nouvelle lettre aux conseillers démissionnaires pour les engager à retirer leur démission. Celle-ci est signée par des électeurs du 6^e arrondissement.

Pour compléter les renseignements sommaires que nous avons donnés hier, au sujet du banquet de la société des Agriculteurs de France, nous citerons parmi les convives, dont le nombre total s'élevait environ à cent cinquante, MM. de Saint-Victor, Brunel et marquis de Léprieux, de la droite de M. Drouyn de Lhuys, président; MM. Barodet, Tharel et vicomte de La Loryère à sa gauche, et devant lui, MM. Cantonnat, baron Chaurand, Deloffre, Warner et Meny, maire de Belfort.

On a remarqué, non sans surprise, l'affabilité avec laquelle notre maire parlait à M. de La Loryère, et surtout (*prophétie*) l'intimité qui existait entre notre préfet et le baron Chaurand.

Au dessert, comme nous l'avons dit, divers toasts ont été prononcés. Mentionnons, entre autres celui de M. Drouyn de Lhuys, qui, dans un à-propos fort spirituel, s'est élevé très galement contre la soie, cette terreur des maris. Et comme on applaudissait à outrance : « Vous m'éprouvez, messieurs, a-t-il ajouté, que ce que je viens de dire reste entre nous ! N'allez pas, ce soir, en rentrant auprès de vos épouses, leur répéter mes paroles : elles m'attribueraient bien des haïnes, et je serais désolé, malgré mon âge, d'avoir déçu la plus belle moitié du genre humain.

MM. Cantonnat, Deloffre, Barodet, Tharel, de Saint-Victor Warner, marquis de Léprieux et de La Loryère, ont pris successivement la parole.

Ce dernier a porté un toast à M. Mény, qui, au milieu des obus et des incendies de Belfort, n'a cessé de ranimer les courages et de montrer l'exemple de la bravoure et du dévouement.

M. Mény s'est levé alors, et d'une voix émue, a mis sur le compte du devoir les actes, tout naturels, selon lui, dont il a été l'auteur.

Les braves prolongés de l'assistance lui ont assez prouvé quel cas on faisait de sa haute personnalité.

On a pris le café au pavillon de viticulture, on a chanté, on a ri, et, à onze heures et demie, tous les convives se sont séparés fort gais.

Belle soirée, et belle fête ! N'oublions pas non plus la présentation des jeunes aveugles à M. Drouyn de Lhuys, qui a fait, à toutes ces jeunes déshéritées, le plus cordial accueil.

L'ouverture du congrès médical (4^e session du congrès médical de France) aura lieu après-demain mercredi 18 septembre, à midi, dans la salle des séances de la société des sciences industrielles, au palais de la Bourse (entrée par la place de la Bourse).

Les séances suivantes auront lieu, tous les jours, à midi et à sept heures du soir.

Les séances du congrès sont publiques. MM. les membres fondateurs et adhérents seront admis, sur la présentation de leur carte, dans l'enceinte réservée. Ils sont instamment priés d'assister à la séance d'ouverture, au commencement de laquelle aura lieu le vote pour la nomination du bureau.

Les salons de l'entresol du café Maderni, en face du palais de la Bourse, seront, pendant toute la durée du congrès, à la disposition exclusive de MM. les membres, tant Lyonnais qu'étrangers, pour s'y réunir, y lire les journaux et faire leur correspondance.

Dans sa dernière séance, la commission organisatrice (président M. le docteur Diday), a voté des remerciements à la chambre de commerce, qui a mis à sa disposition, non seulement la salle où aura lieu le congrès, mais encore tous les aménagements nécessaires.

Les questions posées au congrès sont au nombre de huit, et ont été généralement choisies parmi les sujets les plus actuels, ainsi : des causes de la dépopulation en France et des moyens d'y remédier; des épidémies de variole; des plaies des armées à feu; des ambulances en temps de guerre; enfin une des plus importantes est celle de la réorganisation de l'enseignement de la médecine et de la pharmacie en France.

Nous recevons aujourd'hui la seconde liste officielle d'Alsaciens et de Lorrains ayant opté pour la nationalité française.

Cette liste forme, ainsi que la précédente, une annexe du *Bulletin des lois* (partie supplémentaire n° 133), mais elle est infiniment plus considérable. Elle comprend au-delà de 360 pages et contient 11,609 options rangées, comme précédemment, par ordre alphabétique. Celles qui concernent notre région sont, cette fois, très-nombreuses.

M. Humblot, conseiller à la cour de Lyon, vient, en quittant Montbrison, où il était en qualité de président de la cour d'assises, d'adresser aux jurés un discours d'adieu dont nous croyons devoir détacher le passage suivant :

Ce qu'il y a de plus triste dans une société, le sige particulièrement funeste, ce n'est pas même le débordement des mœurs, c'est quand les désordres et la corruption envahissent jusqu'au sanctuaire de la justice. Ce qui est, au contraire, le cas de la véritable grandeur chez un peuple, c'est l'excellence de l'institution judiciaire et de son fonctionnement. Un tel peuple pourra connaître l'infortune, les revers, pourrir l'atmosphère et de tristes égarements assombrir les pages de son histoire, tant que l'image de la justice n'y disparaîtra pas sous les oripeaux, tant que cette reine y sera assise sur son empire, tant qu'on l'y verra respire dans la majesté de ses traits augustes, sévère, austère, vigilante, humaine sans faiblesse, ferme et sévère sans passion; ce peuple est assuré de conserver un rang de prééminence entre les familles humaines.

La France, entre les nations de la terre, a des longtempes possédée et, grâce à Dieu, possédée encore cette prééminence de la justice. Ne la laissez pas déchoir de cette prérogative. Quand, du trône sacré de la patrie, nous avons en l'ineffable douleur de voir tomber quelques-uns des plus brillants rayons de son aurore, que celui-ci du moins demeure intact; en attendant qu'il plaise à la Providence de faire revivre ses autres gloires, gardons lui celle d'être dans le monde la justice par excellence.

Notre région va être explorée en tous sens par les officiers élèves de l'école d'application d'état-major.

Vingt-cinq d'entre eux, sous les ordres du commandant Lamire de Kergero, ont partis

samedi de Paris pour venir dans la vallée d'Rhône, où ils doivent se livrer aux études topographiques pratiques faites sur une grande échelle.

C'est surtout au moyen de ces études pratiques que les officiers de ce corps spécial acquerront les connaissances indispensables au lever de la carte de France.

Déjà plusieurs commissions ont parcouru, dans le mois de juillet, diverses contrées dans le même but. Tous les élèves doivent successivement être exercés à ces études.

Dans tous les départements, la gendarmerie a reçu l'ordre d'informer sans retard les jeunes gens des classes de 1857, 68, 69 et 70, placés dans la grande nationale mobile en vertu de la loi du 1^{er} février 1868, qu'ils allaient être versés immédiatement dans la réserve de l'armée active.

La Société pour le développement de l'enseignement libre et laïque a tenu hier à midi une grande réunion au palais St-Pierre, salle de l'ancienne Bourse.

Mille personnes des deux sexes étaient présentes.

La réunion était privée, et l'orateur au moyen de lettres de convocation imprimées et signées de quelques membres.

Pendant on nous assure qu'une grande partie des assistants seraient entrés dans la salle sur la simple présentation du reçu de leur cotisation à la Société, et qu'en raison de cette irrégularité, qui aurait donné à la séance un caractère de réunion publique, procès-verbal aurait été dressé par le commissaire de police.

Hier, vers neuf heures du soir, un canot descendait la Saône, quand, s'étant approché trop près d'un bateau Mouche, il reçut un choc violent et chavira.

Sur trois jeunes gens qui le montaient, deux purent se sauver à la nage; quant au troisième, un nommé G..., âgé de dix-neuf ans, il n'a pas reparu.

Les voleurs savent bien quand « la boulangerie a des écus ».

La boulangerie, c'est M^{me} veuve V..., rue Bonaparte, qui, en entrant hier soir dans sa chambre, y a trouvé des traces évidentes de vol, et pas de traces du tout des 1,860 francs qu'elle avait enfermés dans un tiroir.

La journée d'hier a failli être désastreuse pour notre artillerie.

Rue de Chartres, B..., garçon boulanger, est arrêté par un dragon au moment où il allait frapper un artiller d'un couteau poignard.

Sur le pont du Midi, c'est encore un canonnier qui est insulté et frappé à coup de pierres par un nommé D... Ce dernier a naturellement été mis en état d'arrestation.

Quel vent soufflait donc hier sur les Brotteaux ?

On nous signale cinq ou six batailles livrées par l'élément féminin du quartier.

De nombreux chignons sont restés sur le pavé.

Le tribunal correctionnel a prononcé à l'audience de samedi le jugement de l'affaire d'adulteré dont nous avons rendu compte dans notre numéro d'hier.

Le délit étant constant et avoué, des circonstances atténuantes sont accordées au complice M. Y..., à raison de ce qu'au moment où il a fait la connaissance de M^{me} X..., il croyait cette dame veuve.

M^{me} X... est condamnée à trois mois de prison; M. Y..., à un mois de la même peine.

Quant aux 30,000 fr. que le mari demandait à titre de dommages-intérêts, le tribunal a constaté que les factures par lui produites se rapportaient à une époque antérieure au commencement des relations de M^{me} X... et de M. Y... Mais à défaut de dommage matériel, M. X... a éprouvé un préjudice moral dont réparation lui est due. En conséquence, une somme de 1,000 fr. lui est allouée.

Le procès en diffamation dirigé par M. Pomet contre M. Ballue et M^{me} veuve Chanoine n'a pas été jugé à l'audience correctionnelle du vendredi 13 septembre.

L'affaire a été de nouveau renvoyée, et cette fois remise après vacances.

Il paraît que la justice militaire n'a pas encore terminé l'instruction relative aux faits dont M. Ballue avait parlé.

Un duel a eu lieu jeudi matin au Grand-Camp entre deux jeunes gens de notre ville, M. D... et M. H. C...

Une discussion suivie de voies de fait dans un des cafés, telle était l'origine de l'affaire.

M. D..., blessé d'abord au poignet droit, a voulu continuer le combat, mais après une seconde blessure à côté de la première, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait, et la lutte a cessé.

Les deux blessures sont sans gravité.

On a beaucoup remarqué que si, cette année le nombre des permis de chasse délivrés a sensiblement diminué, en revanche celui des chasseurs a augmenté dans une notable proportion.

En présence d'une telle anomalie, le gouvernement s'est senti pour le gibier un peu de pitié; et M. Victor Lefranc vient de commissionner dans chaque département un inspecteur spécial, détaché de la police municipale, pour aider à la répression du braconnage.

On compte que cette mesure forcera bon nombre d'habitants des campagnes qui, dans cette saison, vivent du produit de la chasse, à se munir d'un permis.

Grand-Théâtre. — Décidément, l'orchestre ne va pas. Nous avions mis les défilantes des premiers jours sur le compte de l'excès de travail, et surtout de la précipitation avec laquelle on est obligé de monter les ouvrages au début d'une année; ce manque d'homogénéité était d'ailleurs assez excusable de la part d'un orchestre qui compte dans ses membres un certain nombre de musiciens nouveaux.

Aujourd'hui, après quinze représentations et autant de répétitions, quand certains opéras ont été joués plusieurs fois, et que les mêmes fautes s'y reproduisent toujours, il n'y a plus d'excuse possible. Le quart manque complètement de sûreté; les cuivres demandent à être sensiblement modifiés. Nous croyons fermement, néanmoins, qu'avec quelques changements, l'orchestre pourrait devenir très-passable. Pourquoi M. Danguin ne profiterait-il pas du droit qu'il a de congédier à la fin du premier mois ceux de ses artistes qui sont au-dessous de leur tâche ?

Il peut encore, si l'on comprend sérieusement ses intérêts, apporter de grandes améliorations à son personnel, de façon à satisfaire à peu près son public, et quand nous disons : son personnel, nous entendons parler non seulement de l'orchestre, mais de toute sa troupe en général; car, telle qu'elle est, elle offre des lacunes graves, qu'avec quelques sacrifices il serait facile de combler.

Nous n'avons pas plus de raisons pour être les ennemis de M. Danguin que nous n'en avons pour être ses amis. Nous ne souhaitons pas un désastre, parce qu'il entraîne toujours avec lui la misère et la ruine des petits employés. Nous désirons seulement que les leçons du passé profitent à notre directeur, et si le résultat de cette année se chiffre par une perte que celle de l'année dernière, nous pourrions dire que nous le lui avions annoncé. La *Timbale d'argent* ne fait déjà plus recette. Nous persistons à croire qu'avec une distribution plus intelligente, il aurait été facile d'éviter un fiasco.

L. B.

SAVOIE. — Le comte et la comtesse de Paris sont en ce moment à Aix-les-Bains où le duc d'Aumale les a précédés.

Accompagné de M^{me} la comtesse de Paris, et après deux visites chez M. Casimir Périer et chez M. le comte de Ségur, le comte de Paris vient de passer trois jours à Souhry, dans la Côte-d'Or, chez M. le comte Achille de Guittard, père de M^{me} la comtesse de Bresson, que tant de souvenirs attachent à la maison d'Orléans.

Le comte de Paris semble mettre à exécution le projet qu'il s'était proposé :

Je veux, écrivait-il à un de ses amis, parcourir la France, que l'exil ne m'a pas permis de connaître, et visiter ainsi mes plus fidèles amis.

Le conseil général de la Savoie vient d'inscrire au budget départemental, pour 1873, une somme de 20,000 francs en faveur de l'enseignement géographique dans les écoles primaires.

DRÔME. — Les maires et les adjoints sont tenus d'avoir une mise convenable pendant les mariages auxquels ils procèdent.

L'adjoint au maire de Crest (Drôme) avait été dénoncé au préfet, comme ayant défilé en union avec son écharpe en sautoir, et dans une tenue négligée. Il confesse l'écharpe en sautoir, mais il repousse la seconde accusation avec des détails qui ne permettent pas de douter de sa véracité :

Sur le second point, monsieur le préfet, dit-il, je suis assez sûr que je me dois à moi-même et ce que je dois aux autres pour ne célébrer aucun mariage, pas plus celui de Mlle Borel qu'aucun autre, que de ne pas me tenir parfaitement convenable, sans doute le personnage officiel ou officieux qui vous a adressé le rapport aura fait confusion et pris pour moi quelqu'un des invités, qui n'ont pas craint d'assister en jaquette, chapeau rond, et pantalon gris, à une noce du plus grand monde.

Pour moi, monsieur le préfet, qui, n'étant pas de la noce, n'étais pas tenu d'en habiller, je consens très-volontiers à vous donner le détail de mon costume. J'étais en habit vert, pantalon gris clair, gilet noir et jaquette en moiré noir, le tout en très-bon état; de plus j'avais *chaque de linge*; quant à ma coiffure, je n'en parle pas, étant au tête, mais je dois avouer que j'avais pris soin de passer chez mon coiffeur. Vous voyez donc, monsieur le préfet, que je ne devais pas être, ainsi qu'on a pris la peine de vous le signaler, dans une tenue inconvenante et malpropre.

Le maire,

Cl. DESJOYEUX.

ARDECHE. — Nous recevons aujourd'hui le numéro spécimen du *Journal de l'Ardeche*, journal provisoirement hebdomadaire, républicain conservateur.

L'Ardeche n'avait jusqu'ici qu'un journal légitimiste et un autre radical.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — M^{me} Agar, qui a eu à Marseille l'hiver dernier un accueil si sympathique, y retourne avec une troupe d'artistes pour jouer les grandes tragédies ou comédies classiques.

Je veux d'autant plus, dit-elle, jouer nos grands poètes nationaux, qu'il faut plus que jamais les opposer à ce genre démoralisateur que l'on cherche encore à relever après sa chute incontestable. On ne peut nier que depuis nos désastres, le théâtre doit devenir une école sévère, et que les grandes leçons que la jeunesse vient puiser aux œuvres divines de Corneille, Racine et Molière, sont l'espoir de la régénération de notre chère France.

Elle donnera cet hiver : *Athalie*, *Andromaque*, *Britannicus*, de Racine; *Polyeucte*, *Cinna*, *Rodogune*, de Corneille; *Œdipe*, de Voltaire; *Agnès de Méranie*, de Ponsard; *Mario Tudor*, de Victor Hugo; *les Femmes savantes*, *L'École des femmes*, *le Malade imaginaire*, *L'Avare*, les *Précieuses ridicules*, de Molière.

Heureux Marseille, va !

Une course d'un genre nouveau s'organise par les soins du *velo-sport* de notre ville, pour le 22 septembre.

Il s'agit de comparer dans une course de fonds d'une certaine étendue, la marche à pied, le vélo-pède, le cheval et en général tout moyen de locomotion naturel ou artificiel qui se présentera. La conviction du *velo-sport*, on le sent à la lecture de son programme, est que le vélo-pède l'emporte sur tout autre moyen de transport connu, et que l'épreuve tournera à son avantage. Aux pédestres et aux cavaliers de prouver le contraire, s'ils le peuvent.

La course aura lieu de Lyon à Mâcon, d'après le programme suivant :

COURSE DE FONDS DE LYON A MACON

Le dimanche 22 septembre 1872. Aller et retour. — Distance 150 kilomètres. Départ du Pont de la Gare, qui de Serin, à 5 h. du matin.

Pour tous moyens de locomotion applicables sur une route, c'est-à-dire : monocycles, bicycles et tricycles; chevaux à la selle ou attelés à une voiture, ainsi que tous engins marchant à vapeur et à eau, pour tout amateur qui voudrait franchir la distance pédestre, nent.

1^{er} prix : 200 fr. ; 2^e prix : 80 fr. ; 3^e prix : 40 fr. ; 4^e prix : une médaille de vermeil ; 5^e prix : une médaille d'argent.

ENTRÉE : 10 FR. SANS FORFAIT.

Le but que se propose la société en donnant cette course est de faire une épreuve dans laquelle on verra avec preuves évidentes ce que peut faire un vélo-pède et quelle est la force d'un cheval. Quelle vitesse peut atteindre une locomotive roulière, et si l'existe d'une assez solide marquer pour distancer un vélo-pède sur un grand parcours.

Les demandes d'engagement devront être adressées à M. Auguste Bess, secrétaire de la société, qui de l'Hôpital, n° 8, à Lyon.

La liste sera close le vendredi 20 septembre, à 5 heures du soir.

RÈGLEMENT DE LA COURSE :

Art. 1^{er}. — Il sera établi cinq contrées dans lesquelles une carte sera remise à chaque coureur : à Neuville, à Anse, à Saint-Georges-de-Reneins, à la Maison-Blanche et à Mâcon. A Mâcon seulement les coureurs seront obligés de donner leur signature.

Art. 2. — Tout coureur qui n'aurait pas toutes ses cartes et qui ne serait pas inscrit à tous les contrées sera hors de concours.

Art. 3. — Tout coureur qui changerait de vélo-pède ou de cheval sera hors de concours.

Art. 4. — Le costume de course ne sera exigé que pour le vélo-pède.

Art. 5. — Tout coureur qui aurait recours au chemin de fer entre deux contrées serait mis hors de concours.

Art. 6. — Tout coureur qui changerait de moyen de locomotion serait également exclu du concours.

Art. 7. — La plus grande propriété pour les vélo-pédés, chevaux et voitures sera exigée.

CLAUDES VOLAND rue Mercière, 90, se charge de l'éducation commerciale d'une dizaine d'élèves.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE SAINT-ETIENNE

DU SAMEDI 14 AU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 1872.

Programme de ses opérations.

Exposition agricole sur la place Villebeuf.

Le samedi, 14 septembre. — Réception des machines et instruments, de 8 heures du matin à 2 heures du soir.

Classement et montage.

Le lundi, 16. — Essai publics des instruments admis au concours. — Entrée payante, 0 francs 50 centimes.

Le mardi, 17. — Suite des concours spéciaux. — Entrée payante, 0 fr. 50 c.

Le mercredi, 18. — Suite du jugement des instruments. — Entrée payante, 0 fr. 50 c.

Réception des animaux et réception des produits agricoles, de 8 h. du matin à 2 h.

Classement des animaux et des produits.

Aucun tuteur ne sera admis dans le concours s'il n'est pas muni d'un anneau ou d'une mouquette.

Le jeudi, 19. — Opération du jury des animaux. Opération du jury des produits agricoles.

Exposition des instruments. — Entrée payante. Exposition des animaux. — Entrée pay

sements à effectuer sur les deux emprunts 5 0/0 l'argent se resserre de plus en plus, et l'escompte devient difficile hors banque à 4 1/2 et 4 3/8 0/0.

Il en est de même à l'étranger, à Londres, où les traités d'or, par l'Allemagne, ont été considérables cette semaine; on craignait de voir la Banque d'Angleterre élever encore le taux de son escompte. Il n'en a rien été, mais il n'est pas certain qu'on ne sera pas obligé, prochainement de recourir à cette mesure.

Le Londres a été plus mouvementé cette semaine. A la suite de la hausse que nous signalions samedi dernier, il s'était élevé jusqu'à 25.64; aujourd'hui il est revenu très faible à 25.54. Par contre, l'or est très demandé à 7.25 de prime le mille.

En Italie, le France conserve une très-grande fermeté; un moment coté 108, il ne s'est pas maintenu et est redescendu à 107.85. A ce prix, il demeure très-rare.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

ÉCOLE DE COMMERCE

sous le patronage
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON
34, rue de la Charité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire : M. le président de la chambre de commerce ;

MM.
Président : Philippe Testez, marchand de soie.

Vice-président : Emile Schulz, fabricant de soieries.

Secrétaires : Edouard Aynard, banquier.
Louis Desgrand, marchand de soie, membre de la société d'éducation.
François Jacquelin, de la maison Evette et Co (banque et soie).
Charles Luyet, négociant en denrées coloniales, ancien président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce.
Charles Osmont, négociant en cotons et laines, ancien président du tribunal de commerce.
Henri Rolland, directeur de l'agence de la Société générale à Lyon.
Auguste Savenay, fabricant de soieries, membre de la chambre de commerce.
Joannès Vindry, ancien teinturier, membre de la chambre de commerce.

COMMISSAIRES :

Joseph Bellon, ancien fabricant de soieries.
Emile Fougassé, ancien commissionnaire en soieries, membre de la chambre de commerce.

DIRECTEUR :

Achille Pexot, officier de l'instruction publique, docteur en sciences, ancien directeur de l'école supérieure de commerce de Mulhouse.

PROSPECTUS

L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considérable pour la fondation dans notre ville d'une École de commerce, est la preuve que cette création répond à un besoin réel et aujourd'hui généralement reconnu. Quel négociant, en effet, n'a pas eu maintes fois l'occasion de déplorer, ou pour lui, ou pour ses fils, ou pour ses employés, l'absence d'une institution où les jeunes gens pussent, avant d'entrer dans la pratique des affaires, apprendre d'une manière sérieuse, les langues vivantes, la comptabilité, le droit commercial, la géographie au point de vue des produits et des débouchés de chaque pays, les caractères généraux des principales marchandises, l'art si

peu commun d'une correspondance claire et concise, en un mot l'ensemble des connaissances indispensables à tout commerçant se livrant à des opérations d'une certaine étendue ? Si notre nation, qui occupe un rang éminent dans l'industrie, est inférieure à celui au quel elle a le droit de prétendre, ne doit-on pas surtout l'attribuer au défaut d'Écoles spéciales ?

En 1866, Mulhouse a eu l'honneur de créer un établissement modèle en ce genre : il était en pleine prospérité au moment de la funeste guerre de 1870. Mais hélas ! aujourd'hui Mulhouse n'est plus la France... Son École s'est vue dans la cruelle nécessité de se dissoudre ; l'émigration de ses professeurs et d'une division entière d'élèves vont se rendre à Lyon pour coopérer à fonder la nouvelle institution, où ils apporteront, les maîtres leur expérience, leurs méthodes, leur réputation ; les élèves leurs excellentes traditions de discipline et de travail.

Rien ne pouvait mieux garantir l'avenir et le succès de l'École de commerce de Lyon.

L'ouverture des cours aura lieu le 14 octobre 1872. L'âge minimum pour s'y présenter est fixé à 15 ans révolus.

Avant d'être admis, les jeunes gens ont à subir un examen dont le programme est énoncé plus bas. Cet examen sera fait dans une des salles de l'École, du 7 au 12 octobre.

Les frais d'études sont de 500 francs dans l'École préparatoire, de 600 francs pour les cours de 1^{re} et 2^e année, payables d'avance et par tiers, les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.

L'École ne reçoit que des élèves externes ; elle pourra recommander aux parents qui lui en feront la demande des établissements et des familles honorables où les jeunes gens seraient l'objet de soins éclairés et d'une surveillance paternelle.

Tous les jours, ceux des élèves externes, les élèves

sont retenus à l'École de huit heures du matin à six heures du soir ; l'intervalle de midi à deux heures est réservé pour le déjeuner et les récréations. Les élèves devront prendre leur repas dans l'École même qui sera pourvue d'un buffet tarifé et surveillé par la direction.

Indépendamment des examens hebdomadaires et trimestriels propres à stimuler leurs progrès, les étudiants sont soumis, à la fin de chaque année scolaire, à un examen général sur les matières enseignées dans leur division respective. Cet examen est subi devant une commission formée de membres du conseil d'administration, du directeur et des professeurs de l'École. Aucun élève du cours préparatoire ne sera admis à passer dans la division de première année, ni aucun élève de celle-ci ne pourra monter dans la division supérieure, s'il n'a répondu d'une manière satisfaisante aux questions qui lui auront été posées.

Des diplômes sont conférés aux élèves de 2^e année qui s'en montrent dignes par les connaissances qu'ils ont acquises en dehors du diplôme. Tous les certificats d'études en dehors du diplôme. Tous les examens et diplômes sont gratuits.

L'École recommande et patronne les élèves qui ont obtenu le diplôme ; elle assure en outre chaque année, à titre de récompense, un voyage gratuit à l'étranger, à celui de ses élèves diplômés qui se sera le plus distingué par son savoir et par sa conduite. Le conseil d'administration sollicitera de la chambre de commerce et du public des bourses et des demi-bourses pour les jeunes gens intelligents et laborieux appartenant à des familles peu fortunées ; il a la confiance que son appel sera entendu : déjà plusieurs bourses sont mises à sa disposition.

Les demandes de renseignements doivent être adressées franco au directeur de l'École.

PROGRAMME DES COURS.

École préparatoire. — Arithmétique complète et algèbre élémentaire. — Calligraphie. — Géographie et notions succinctes sur l'histoire moderne. — Français (obligatoire). — Allemand. — Espagnol (obligatoire). — Dessin. — Élé-

ments de chimie, de physique et d'histoire naturelle pour servir d'introduction à l'étude des marchandises.

École supérieure, 1^{re} année. — Langues vivantes. — Français, exercices de style. — Calligraphie. — Géographie et histoire commerciales. — Étude des marchandises. — Dessin. — Code de commerce. — Devoirs du négociant. — Bureau commercial.

École supérieure, 2^e année. — Langues vivantes. — Géographie commerciale. — Bureau commercial. — Études des marchandises. — Économie commerciale, industrielle et politique. — Code de commerce et législation douanière. — Dessin. — Devoirs du négociant. — Conférences pour s'exercer à parler en public.

EXAMENS D'ADMISSION.

École préparatoire. — Épreuves écrites : Composition française, orthographe et style correct. (Il pourra être usé d'indulgence à l'égard des candidats non français, à la condition qu'ils soient en état de comprendre facilement les leçons de l'École.) Trois problèmes portant sur les quatre règles. Une page d'écriture bien lisible.

Épreuves orales : Interrogations sur la syntaxe de la grammaire française. — Sur les fractions ordinaires et sur le système métrique. — Sur la géographie des cinq parties du monde.

Pour entrer dans la division de première année, les élèves devront répondre d'une manière satisfaisante sur les matières enseignées dans les cours préparatoires.

Pour entrer dans la division de deuxième année, les élèves devront posséder toutes les matières enseignées dans les cours de première année.

Secrétariat de l'École, rue de la Charité, 34.

A VENDRE À L'ESSAI

BEAU CHIEN D'ARRÊT

S'adresser rue Dubois, 40, de 10 à 3 heures.

GUERISON DU CANCER

Découverte d'un traitement spécifique, par le Dr Comte DE BRUC. — Brochure in-8, Paris, chez A. Delahaye, à Lyon, librairie Mègret, et chez l'auteur, rue Bourbon, 33. Prix, 2 fr.; franco, 2 fr. 15.

ON DESIRE

de 15 à 30,000 francs en rente viagère garantissant par première hypothèque. Écrire poste restante, aux initiales M. H.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

HUITRES

ARRIVAGE TOUTS LES JOURS

Maison DUCLOS (ancienne maison Biard)

Aux Escargots de Bourgogne

39, rue Grenelle, 39.

LYON

Salle à manger et salons au premier.

IMPRIMERIE H. STORCK,

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A VENDRE
route de Gènes, 88, une forte
PRESSE HYDRAULIQUE
n'ayant que le pot à changer.
4036

Beauté, Utilité, Garantie
DENTS ET DENTIER
A 5 FRANCS LA DENT
Richard et Dr Pignat, dentistes,
rue du Commerce, 14, 3977

MÉTIER MÉCANIQUE
pour le tissage des étoffes de soie
unies. F. Picard, rue du Midi,
près la rue Belduc, Charbon-
nières (Lyon). Un spécimen
fonctionne tous les jours. 4028

Névralgies et Migraines
PILULES ET LOTIONS
ANTI-NEURALGIQUES
De BARNOLD, pharmacien
3, rue de Lyon, 3
LYON

Spécialement recommandées
dans les névralgies, les migraines,
les douleurs nerveuses,
même les plus anciennes et les
plus violentes.

A LA MÈRE PHARMACIE
Dépôt des spécialités françaises
et étrangères. 92

NOUVEAU TRAITEMENT
Les Bragées Riou, to-
niques, dépuratives sans mer-
cure, infatigables contre les ma-
ladies contagieuses des deux
sexes, récentes ou chroniques,
les plus invétérées. Pertes, Af-
fections de la vessie, Dartres,
Rhumatismes, Gouttes, n'exi-
gent ni privations ni régime.
Prix : 4 francs.
Dépôts à Lyon dans les ph.
Barnoud, r. de Lyon, 3; Faivre,
pl. des Terreaux, 9; Chevalier,
r. Louis-le-Grand, 4; Lardet,
pl. des Jacobins, 1. 2853

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS DU LUNDI 16 au LUNDI 23 Septembre 1872.

Jour	Heure	Destination	Capitaine
Jeu	19 sept. midi	Pour Naples et Alexandrie	Said, cap. Pasqualini.
Vend	20 " midi	Pour Palerme, Syra, Smyrne et la Syrie	Aménus, capitaine Bourdillat.
Samedi	21 " 5 h. s.	Pour Alger.	Aménus, capitaine Bourdillat.
Samedi	21 " 5 h. s.	Pour Naples, le Pirée, Constantinople, le Danube et la mer Noire	Erhard, cap. de Budler.
Samedi	21 " 8 h. m.	Pour Londres	Isidus, capit. Rival.
Dimanche	22 " 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice	Hooley, c. Rapatel, l. d. v.
Dimanche	23 oct. 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon	Togry, c. Lecointre, l. d. v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Jour	Heure	Destination	Capitaine
Mercredi	18 sept. 5 h. s.	Pour Oran directement et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger	Oasis, cap. Blondeau.
Jeu	19 " 5 h. s.	Pour Alger, Bougie, Djidjelli	Marabout, cap. Anté.
Vend	20 " 5 h. s.	Pour Philippeville et Bone	Oasis, cap. Blondeau.

DEPART DE BORDEAUX

Samedi 24 — Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. SÉNÉGAL, C. Joret, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelli et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

A LOUER

en totalité ou en partie

UN VASTE LOCAL

situé au centre des affaires

AYANT 17 CROISÉES DE FAÇADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

AGENCE NATIONALE

7, place des Terreaux, 7

A VENDRE

MAISON dans le quartier Saint-Jean, prenant sa vue sur le canal. Revenu 5,700 fr., prix 95,000 fr. 4112

Guérison prompte et radicale des

RHUMATISMES

par le

Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sûr contre les

RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections rhumatismales.

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubecourt, 26.

Et aux pharmacies Goddard rue Terme, 13; Abounet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Broches, 16. 1995

ROB-SAVARES

Perfectionné pour la guérison des

Maladies contagieuses

Faiblesse des organes, Pertes, Affections cutanées, Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant remède démontrent le dépense de tout égoïsme et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel de Ville, à LYON.

EAU DE MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS

A. EMERY

rue Vacon, 54, Marseille.

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal

UN NÉGOCIANT ALSACIEN

commerçant depuis dix ans le commerce de machines à coudre et la mise en train de tous les systèmes connus, ayant l'intention de se fixer en France, désirerait s'entendre avec une maison sérieuse de Lyon ou du centre de la France, et s'engager comme vendeur et intéressé soit pour le magasin, soit en voyage. Écrire franco à Édouard GEBHART, à Kayersberg, Haut-Rhin (Alsace). 4055

AVIS IMPORTANT

LA MAISON

JEAN-VINCENT BULLY

Croit nécessaire d'informer le public qu'il existe, venant de Genève, une contrefaçon extérieurement identique à son VINAIGRE DE TOILETTE.

Cette imitation frauduleuse est vendue en France, comme de provenance véritable, par des Placiers et des Colporteurs qui l'offrent, à prix réduit, aux détaillants souvent trop crédules.

Malgré de nombreuses saisies, faites en diverses localités, on n'a pas dû assurément atteindre tous les coupables; aussi les Consommateurs devront-ils se tenir sur leurs gardes, ainsi que les marchands eux-mêmes pour ne pas être victimes de cette inqualifiable tromperie, déferée déjà aux tribunaux.

Pour toute sûreté, les débiteurs sont invités à s'adresser directement à la Maison

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, à Paris.

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

Paris 1869. Pays-Bas 1869. Vienne 1869. Paris 1870. Paris 1871.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESNOIX & C^{ie}

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

HÉMATOSINE

DE TABOURIN LEMAIRE

Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du boeuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

Abréviations : N. nominal. — M. manque. — S. C. sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil., pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrepôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Grains et Farines	les 100 k.	Suif	les 100 k.
BLÉ de France	28 34	SUIF fondu (sans fut)	111
— exotique	15 50 16	— oléine	79
SEIGLE	18 19	— stéarine	181
ORGE de brasserie	15 16	Savons	
— de mouture	14 15	SAVON de Marseille bl. pour tein ^{re} 1 ^{re}	97 98
AVOINE	15 16 50	— — — — — 2 ^e	92 95
SON	11 50 12	— — — — — bleu pâle, moy. ferme	75
FARINE de tout 1 ^{re}	55 56	— — — — — moyen	70 74
— — — — — ronde	50 51	SAVON d'oléine 1 ^{re}	70 74
FÉCULE indigène	41 45	Spiritueux	
RIZ Péguis	M.	ESPRI 3/5 Bonnet et Pénas bon g ^t	68 69
RIZON du Piémont écume	46	— — — — — Marc du Languedoc	59
— — — — — glacé A	M.	— — — — — de betterave, 1 ^{re} qual. de	59 60
Graines fourragères et oléagineuses		— — — — — de mélasse, 1 ^{re} qual. de 93	61 62
GRAINES de Trèfle de France nouvelles	M.	Droguerie pour teinture et impression	
— de Luzerne, de France nouvelles	M.	ACIDE acétique bon goût	130
— de Colza ou Navette	38 39	ACIDE acétique arts	160
AMANDES de Provence, en sorte	145 150	ACIDE tartrique	430 440
— à la dame, du Languedoc	115	ALUN épuré	32
POIVRE		BOIS Camphre-Laguna	25 50 26
POIVRE lourd Allép	370 375	— Cubal	M.
Sucres		— Fustel	24 25
SUCRE en pains, du Nord 1 ^{re} sorte	163	— Sainte-Marthe	M.
— — — — — 2 ^e	162	CACAO jaune	72 73
— — — — — 3 ^e	161	CHLORURE de chaux 100 degrés	36 38
— — — — — de Marseille 1 ^{re}	M.	CHROMATE rouge	220 225
— — — — — 2 ^e	161 50	COCHENILLE Zacatille	8 10 8 40
— — — — — pilé	161 50	— Canaries grises	7 30 7 45
SIROP de glucose, 42 degrés	68	CRÈME de tartre	240
Cafés		CRISTAUX de soude	21 22
CAFÉ jaune de l'Inde Malabar	360 365	EXTRAIT de cataplasme 20 degrés	165 167
CAFÉ Rio	M.	GALLER de Chine et Japon	205 215
— lavé	M.	— verte et noire	42 43
— Java vert	360 365	GAUDES Midi	205 215
— — — — — 3 ^e	360 365	GOMME Sénégal en sortes	200 205
— — — — — Saint-Domingue	360 365	— adragante royale	450 600
CAFÉ Guadeloupe habitant	360 365	JUS de citron	32
— Martinique	M.	PRUSSIANE jaune	4 20 4 40
— Bourbon pointu	M.	PYROPHOSPHATE fer	13 14
— Moka Zanzibar	M.	ROCOU Cayenne	170 230
Cacaos		RÉSINE blonde	29 30
CACAO Maragnon	255 260	— brune	26 27
— Caraque	340 400	SEL DE SOUDE, 80 degrés	35 36
— Martinique	245 250	SOUFRE en canons	24 50
Huiles		— sublimé	28
HUILE d'olive surfine d'Italie	180 210	VITRIOL bleu	106
— — — — — fine	150 165	SEL d'étain	23
— — — — — commune	122 123	TERRE anglaise	285 290
— de noix	170 175		12 50 13
— d'œillette blanche surfine	M.	Métaux	
— d'arabide surfine	130 135	CUivre en lingots Chili	280